

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

046-214601767-20240611-2024\_06\_32-DE

Reçu le 12/06/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 11 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 12

Absents 03

Date de la convocation :

05 juin 2024

Date d'affichage :

06 juin 2024

**OBJET :**

Délibération N° 2024-06-32

Décision modificative  
budget commune (n°1)

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 12/06/2024

Et publication ou notification

Du 14/06/2024

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois de juin à 18h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Bouyssou Vanessa - Grimal Béatrice- Mas Cédric- Mejeceze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial - Soulier Bruno.

Absents : Verbiguie Laurie a donné pouvoir à Bouyssou Vanessa – Gallineau Sébastien arrivé au point 7 (délibération 2024-06-37) a donné pouvoir à Coldefy Jacques) - Martinez Dimitri arrivé au pont 4 (délibération 2024-06-34).

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer un virement de crédits au sein de la section investissement du programme « Voirie communale » (n° 94) au programme « Aménagement du village » (514) afin de payer une facture.

Il propose à l'assemblée les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 212-514 : Aménagement du village		502.20 €
D 2135-94 : Voirie communale.	502.20 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	502.20 €	502.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité la décision modificative telle que proposée ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir ;

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY